

# CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

## COMPTE RENDU DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

### Personnes présentes :

- + Représentants des familles : M. COURIO Joseph, Mme CORDEY Sarah, Mme LE COZ Jeanne, M. TANNOU Philippe
- + Représentantes du personnel : Mme DAVID Brigitte, Mme BIDAULT Mélanie, Mme MUSSET Marie-Céline
- + Représentantes des résidents : Mme LE FALHER Solange, Mme HILY Christiane,
- + Invités : Mme RICARD Sophie (Ergothérapeute), Mme GUYOT Youna (Psychologue), Mme GUEGAN Audrey (Infirmière Référente), M. LE BORGNE (Responsable Ansamble/Breiz restauration)
- + Représentant du Conseil d'administration : M. POULMARC'H Dominique

### Personnes excusées :

- + Représentante des résidents : Mme VERSIGNY Eliette
- + Représentant de la municipalité : M. FALQUERHO Gérard

***Début de la séance à 10h35***

Mme HILY Christiane, Présidente du Conseil de la Vie Sociale ouvre la séance. Ce conseil est animé par Mme BIDAULT Mélanie (Attachée de Direction & Maîtresse de maison) qui nous présente l'ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 8 juin 2017
2. Point sur la restauration
3. Point sur l'animation
4. Mouvement du personnel : Directeur, Médecin Coordonnateur
5. Les directives anticipées
6. Point sur les travaux
7. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel

### 1. Approbation du procès verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 8 juin 2017

Le procès verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 8 juin 2017 ne suscite pas de commentaire et est validé à l'unanimité.

## **2. Point sur la restauration**

Brigitte, l'animatrice rappelle que chaque conseil de la vie sociale est précédé d'une commission de restauration où les résidents peuvent librement donner leur avis sur la restauration. Lors de la commission du mardi 12 septembre 2017, il en ressort les remarques suivantes :

- ✚ Le petit déjeuner : le café est souvent froid pour les derniers servis
- ✚ Le déjeuner : pas assez de contenu dans les nouveaux contenants à dessert
- ✚ Le goûter : proposer de temps en temps des gâteaux industriels (emballage individuel) à la place des gâteaux « maison »
- ✚ Le dîner : toujours le même problème avec le potage à la vermicelle (il n'y a pas assez de vermicelle). Les plats ne sont pas suffisamment chauds. Prévoir un peu plus de salade verte en accompagnement. Les portions de certains plats sont trop justes.

De plus, les résidents se disent très satisfaits de la variété des fruits proposés durant la période estivale et souhaitent que cela continue.

Pour conclure ce point, l'infirmière référente tient à faire part que plusieurs résidents, familles et salariés ont constatés une baisse de la qualité de la prestation de la restauration sur la période estivale due sans doute au mouvement de personnel. Il en résulte que la courbe des résidents en état de dénutrition est en hausse sur cette période. Face à ce constat, le corps médical s'est interrogé quant au niveau des apports nutritionnels. A ce titre, l'un des 2 cuisiniers participera très prochainement à une formation sur la « problématique et le suivi des enjeux alimentaires ».

M. LE BORGNE, responsable de la restauration a pris acte de toutes les remarques et prendra contact avec la diététicienne afin de faire le point.

## **3. Point sur l'animation**

Brigitte, l'animatrice énumère les animations mises en place depuis le dernier conseil de la vie sociale et des animations à venir :

- ✚ Le 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois : le repas partagé
- ✚ Le dernier mardi de chaque mois : le goûter des anniversaires
- ✚ Le jeudi 8 juin : la venue d'un groupe d'accordéonistes
- ✚ Le mardi 13/06/2017 : la participation aux olympiades à la salle des fêtes de Kergoff à Caudan
- ✚ Le jeudi 15/06/2017 : une sortie à Sainte Anne d'Auray
- ✚ Le mardi 20/06/2017 : une soirée dansante organisée par le PASA avec buffet dînatoire
- ✚ Le jeudi 29/06/2017 : la venue de « Magasin bleue » (vente de vêtements à domicile)
- ✚ Le mercredi 23/08/2017 : une kermesse avec les enfants de personnel et les petits et arrières petits-enfants des résidents
- ✚ Le jeudi 28/09/2017 : le repas des aînés organisé par le CCAS de Caudan
- ✚ Du 2 au 6/10/2017 : la semaine bleue (semaine dédiée aux personnes âgées – évènement national)
- ✚ Le mercredi 20/12/2017 : le goûter de Noël

Pour conclure ce point, suite au départ du pasteur de la paroisse de Caudan, il est fort probable que son successeur change le jour de la messe à la résidence qui était programmée jusqu'à présent le samedi à 15h00.

## **4. Mouvement du personnel : Directeur, Médecin coordonnateur**

M. POULMARC'H, Administrateur annonce avoir participé à la pré-sélection des candidatures pour le poste de Directeur suite au départ de Mme UMONT Corinne. Le conseil d'administration procèdera le 29 septembre prochain aux entretiens d'embauche.

Par ailleurs, le Docteur LEBRUN Hervé, Médecin coordonnateur à la résidence a mis fin à sa collaboration préférant se consacrer à son activité libérale. Pour information, il intervenait à raison 10 h/semaine. Il est bien entendu que durant la période de recrutement d'un nouveau médecin coordonnateur, la résidence peut compter sur le soutien du cabinet médical de Caudan ou sur la présence d'un membre du conseil d'administrateur qui exerce la profession de Médecin urgentiste.

## **5. Les directives anticipées**

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées » afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi le cas où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté. Vos directives anticipées permettront au médecin de connaître vos souhaits concernant la possibilité de limiter ou d'arrêter les traitements en cours. On considère qu'une personne est « en fin de vie » lorsqu'elle est atteinte d'une affection grave et incurable, en phase avancée ou terminale.

Votre médecin peut à votre demande joindre à vos directives anticipées, au moment de leur insertion dans votre dossier médical, une attestation constatant que vous étiez, lors de leur rédaction, en état d'exprimer librement votre volonté.

Vos directives anticipées sont valables trois ans. Cette durée est renouvelable. Il suffit pour cela que vous le confirmiez sur votre document en le signant ou avec l'aide de vos témoins si vous ne pouvez pas signer. Vous pouvez à tout moment révoquer vos directives anticipées, les modifier partiellement ou totalement. Toute modification fait courir une nouvelle période de trois ans

Pour faciliter la rédaction de vos directives anticipées, vous pouvez utiliser le modèle proposé sur le site internet suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/> ou le retirer auprès du secrétariat à la résidence. Vous pouvez aussi les écrire sur papier libre, en les datant et signant.

Par ailleurs, ce même formulaire est joint dès à présent au dossier administratif remis au moment de l'admission. Libre à vous ensuite de compléter ce formulaire, qui sera conservé dans votre dossier médical auprès du service infirmier. Vous pouvez également conserver vous-même vos directives anticipées ou les remettre à votre personne de confiance, à un membre de votre famille ou à un proche. Dans ce cas, vous devez faire mentionner dans votre dossier médical ou dans le dossier du médecin de ville leur existence et le nom de la personne qui les détient.

## **6. Point sur les travaux**

Les travaux consistent en une extension sur la façade « ouest » sans pour autant augmenter la capacité d'accueil.

- Les 3 chambres du rez-de-chaussée isolées du reste de la résidence seront transférées dans l'extension.
- Les 2 chambres doubles seront supprimées et remplacées par 4 chambres individuelles car la cohabitation de 2 personnes se révèle souvent difficile et la majorité des personnes seules ou en couple préfèrent se voir attribuer une chambre individuelle
- La remise aux normes de toutes les salles de bains (bac à douche non conforme aux normes actuelles)

La reconfiguration des espaces permettra une meilleure organisation des soins et prise en charge médicale des résidents. L'ensemble du personnel a participé à ce projet et a pu donner son avis sur les plans.

Ainsi, l'espace libéré par les 3 chambres du rez-de-chaussée permettra : la création d'un bureau pour l'animatrice, une salle « Snoezelen » et un espace pour les familles (chambre d'hôte). Dans les étages, la suppression de la chambre double du 1<sup>er</sup> et du 3<sup>ème</sup> étage ainsi que le transfert de 2 chambres du 2<sup>ème</sup> étage dans l'extension permettront de redistribuer les espaces. Des salles de bains thérapeutiques seront ainsi créées.

Il est bien entendu que ces travaux n'auront pas de répercussion sur le prix de journée ; le Conseil Départemental ayant bloqué le prix de journée à hauteur de 60.00 €. Les financements de ces travaux seront réalisés par des fonds propres et la mise en place d'un prêt conventionné sur 25 ans.

Les travaux devraient débiter au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

## **7. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel**

Une boîte à idées est à disposition des familles et résidents à l'accueil. Après ouverture, celle-ci ne comporte aucune question.

Cependant, plusieurs points ont été abordés.

Dans la mesure du possible, il est demandé aux familles d'être présentes lors des rendez-vous médicaux, la résidence ne pouvant mobiliser du personnel à l'accompagnement au détriment des résidents sur la structure.

Depuis quelques années, la résidence est passée en dotation globale et dispose d'un budget soin alloué par la CPAM pour couvrir les dépenses liées aux prestations médicales et paramédicales. A cet effet, la résidence ne peut répondre à toutes les sollicitations des résidents et se doit de respecter au plus près son budget soins. De plus, chaque année la CPAM opère systématiquement un contrôle de notre budget soins.

Il est demandé aux familles de ne pas trop encombrer les chambres de mobilier afin de faciliter les déplacements quand les résidents deviennent un peu plus dépendant.

Malgré plusieurs rappels à l'ordre concernant l'usage du tabac en chambre, 2 résidents continuent malgré tout à fumer dans leur chambre mettant en danger la sécurité des autres résidents.

M. COURIO informe qu'il participait à son dernier conseil de la vie sociale en tant que représentant des familles comme il l'avait précédemment annoncé lors de la réunion du mois de juin dernier. Toutefois, il tient à signaler qu'il sera toujours disponible pour assurer du bénévolat pour les animations.

M. TANNOU tient à remercier l'ensemble du personnel pour le travail fourni et la qualité des prestations. Il fait remarquer qu'il manque parfois une serviette de toilette pour les mains. Il constate également que le rangement des vêtements dans le placard serait à améliorer ; il serait souhaitable de ranger les vêtements par catégorie.

En l'absence de questions, la réunion est levée.

***Fin de la séance à 11h45***

***Prochain Conseil de la Vie Sociale (sous réserve)  
Jeudi 7 décembre 2017  
à partir de 10h30***